

INFORMATION FAMILLES

COVID

Définition Cas contact

A l'occasion de la mise à jour du protocole d'isolement de l'Education Nationale applicable au 14 janvier 2022, et l'indication de « personne cas contact à risque » il paraît important de détailler les différents types de personne cas contact.

Au sens de l'éducation nationale :

Comment sont identifiées les « personnes contacts à risque » au sein des collèges et des lycées ?

L'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les élèves de la classe ou les autres enseignants soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels ou les autres élèves soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque.

L'identification des contacts à risque, c'est-à-dire des personnes ayant été en contact avec le cas confirmé sans mesures de protection (telle que le masque), doit être réalisée dès le premier cas au sein de l'établissement.

Une attention particulière sera accordée aux temps durant lesquels le port du masque et/ou la distanciation sont plus difficiles à appliquer (déjeuner à la même table). A titre de rappel, il est attendu des établissements scolaires de limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes, tout particulièrement à la cantine.

L'établissement contacte, dans la mesure du possible, le cas confirmé (selon le cas l'élève ou ses responsables légaux / le personnel) afin d'identifier les personnes avec lesquelles celui-ci a eu un contact rapproché durant le temps scolaire, au sein de la classe, en dehors des salles de classe et à la cantine, sans que le port du masque soit respecté.

L'établissement dresse une liste des potentiels contacts à risque identifiés parmi les personnels et les élèves dans et en dehors.

Au sens de l'assurance maladie :

Qu'est-ce qu'une « personne cas contact » ?

On distingue 3 types de personne contact : à risque élevé, à risque modéré et à risque négligeable. Dans les 3 cas, la personne a été en contact avec une personne positive au Covid-19 sans mesure de protection efficace qui sont :

- une séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé ou probable en créant deux espaces sans communication (vitre, Hygiaphone®),
- un masque chirurgical ou un masque FFP2, ou un masque en tissu « grand public filtration supérieure à 90 % » (correspondant à la catégorie 1 (Afnor)), porté par le cas confirmé ou probable **OU** la personne-contact.

La liste des mesures qui ne sont pas considérées comme efficaces est détaillée ci-après.

Personne contact à risque élevé

Il s'agit de toute personne n'ayant pas reçu un schéma complet de vaccination (une première vaccination datant de plus de 7 mois sans rappel de vaccination) ou avec une immunodépression grave

et

- ayant eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique) ;
- ayant donné ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19 ;
- ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24 h avec la personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Personne contact à risque modéré

Il s'agit de toute personne ayant reçu un schéma complet de vaccination (première vaccination de moins de 7 mois, ou incluant un rappel si plus de 7 mois) non immunodéprimée

et

- ayant eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique) ;
- ayant donné ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19 ;
- ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou

cumulées sur 24 h avec la personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Personne contact à risque négligeable

Il s'agit de toute personne ayant un antécédent d'infection par le Covid-19 confirmé par un test de dépistage datant de moins de 2 mois ; et toutes les autres situations de contact non décrites précédemment.

Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces :

- masques en tissu grand public de catégorie 2 ;
- masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes Afnor ;
- visières et masques en plastique transparent portés seuls ;
- plaque de plexiglas posée sur un comptoir, rideaux en plastique transparent séparant clients et commerçants.

Au sein de l'EDMT :

Vous voudrez bien continuer à informer les secrétariats de l'apparition de cas positifs ou cas contacts.

Le déclenchement de la chaîne d'information des cas contacts sera effectué en donnant à chaque famille les informations nécessaires de configuration des cours dispensés, notamment port du masque, distanciation, aération.

En fonction de la catégorie de « personne contact » dans laquelle vous vous situez, vous appliquerez le protocole d'isolement correspondant.